

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 11

A retenir:

Stade floraison : sensibilité maximale de la vigne

Risques mildiou et oïdium modérés

La vigne doit être protégée pendant la floraison

Mildiou:

Le risque modélisé est modéré mais la vigne est à un stade très sensible. Les cumuls de pluie lors des orages de la fin de semaine ne seraient pas très important, mais les prévisions est, dans ce cas, très difficile et peu fiable.

Si vous êtes en fin de rémanence, traitez avant les orages.

Oïdium:

Si vous êtes en fin de rémanence, renouvelez le traitement.

Black rot

Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection Black rot s'effectue en même temps que la protection mildiou ou oïdium, par le choix de produits ayant la double homologation.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction: Véronique Sarrot

> Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr



Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 11

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables : e-phy catalogue produits phyto
- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées : http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/NC2019_mildiou_o%C3% AFdium_botrytis_blackrot_vigne_0.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction: Véronique Sarrot